Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 67 (1996)

Heft: 4

Artikel: Transports publics : maintenir la ligne Saignelégier - Glovelier

Autor: Milani, Jean-François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824557

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Transports publics

Maintenir la ligne Saignelégier – Glovelier

par Jean-François Milani, membre du Syndicat des transports (SEV), section CJ.

Derrière cette affirmation anodine se cache en fait un problème bien réel de survie du réseau des Chemins de fer du Jura à l'aube du 21e siècle.

Tronçon à inquiétudes : c'est la quatrième fois en moins de 50 ans que la ligne Saignelégier-Glovelier est remise en question ! Actuellement, nous attendons les conclusions d'une étude ordonnée cette année par l'OFT (Office fédéral des transports), qui concerne plusieurs variantes et comparaisons avec l'option rail-route.

Précisons tout d'abord qu'un renouvellement de l'ancien matériel ferroviaire du réseau à voie étroite s'impose. Après plus de 40 ans de service (alors qu'une durée de vie de 30 à 33 ans est considérée comme normale), cette demande est maintenant soumise à conditions. Selon une nouvelle directive de l'Administration fédérale des finances, un investissement de plus de 10 millions doit faire l'objet d'investigations plus poussées, ou alors d'autres moyens de substitutions doivent être envisagés.

Le quitte ou double !

Le rail subsistera-t-il entre Saignelégier et Glovelier ? Si oui, avec quel matériel, conventionnel ou touristique ? Avec l'option d'une jonction sur Delémont, ou alors tout se fera-t-il par la route ?

Dans cette bataille, il est certain que les CJ jouent une carte fondamentale. En cas de suppression de cette ligne, à terme, c'est progressivement l'ensemble du réseau qui risque de disparaître. Et avec lui, les branches de connection CFF, qui en subiront le contre-coup.

Sans un soutien réel et rapide des politiciens de nos régions, le démantèlement partiel, voire total, du patrimoine ferroviaire jurassien est programmé.

Lutte syndicale

De son côté, le syndicat du personnel (SEV, section CJ) ne veut pas rester à quai. Dans sa palette d'arguments, retenons ces quelques points :

– seul le maintien du réseau CJ dans son entièreté assurera un avenir à cette compagnie, qui est un formidable trait d'union entre trois cantons ;

– la notion de service public ainsi que la sauvegarde de l'emploi est également un droit absolu pour le Haut-Plateau (les investissements des dernières années doivent être pris en compte) ;

– dans le cadre de Rail 2000, les CJ ont un rôle certain à jouer, de manière complémentaire aux CFF ;

– le pouvoir politique a la responsabilité de choisir un lieu de jonction CJ – CFF, en fonction du développement souhaité des transports publics de demain : offre de base du trafic régional, correspondance en gare de Delémont, arrivée du TGV Rhin-Rhône. ■

Pour soutenir la réflexion publique, la section syndicale SEV a édité une carte postale (format 13 x 19 cm) avec deux slogans : «OFT Laissez vivre les CJ» et «OUI au maintien de la ligne CJ Saignelégier – Glovelier». Vendue fr. 3.— pour alimenter un fonds de soutien à cette ligne, elle peut être commandée à la Section SEV-VPT Jura, 31, chemin Jolimont, 2350 Saignelégier.